



**Daniel MACIEJASZ**  
Maire de Libercourt,  
Conseiller Général et  
Vice-président de la CAHC

**Les travaux font partie intégrante d'une ville. Grace à eux, cette dernière évolue, s'améliore, répond toujours davantage aux préoccupations de la population. C'est le cas à Libercourt, ville en pleine mutation, où d'importants travaux ont lieu. Ces derniers façonnent le visage de notre commune. Je vous propose de faire un retour sur les chantiers en cours.**

## EDITO

## SOMMAIRE

- Le futur centre multi-accueil* ..... 2-3
- Le souterrain de la gare* ..... 3
- La ZAC du Paradis* .. 4
- La résidence E. Zola* 4
- Les trottoirs du boulevard Schumann* .. 4

## Modernité, amélioration du cadre de vie et nouveaux services : Tour d'horizon des chantiers de la ville !



### Offrir les meilleures conditions d'apprentissage à nos enfants

Les travaux à l'école **Joliot Curie** touchent à leur fin. Huit classes ont été entièrement rénovées ainsi que le patio, la cuisine et l'ancien lieu passerelle, les aristo-chats.

Ils ont notamment consisté à la **mise en place d'un nouveau carrelage, de placards de rangement, du changement de l'installation électrique et**

**du système d'alarme, de la réfection des peintures et de la pose de rideaux dans les nouveaux dortoirs ainsi que dans le bureau de la direction.** L'ensemble des travaux réalisé en régie municipale par les services techniques de la ville et s'élève à environ 100 000€. Ceux-ci ont débuté en juillet 2011 et s'achèveront ces jours-ci.



# Apporter davantage de services avec le futur

Daniel Maciejasz, Maire de Libercourt, Pierre Clavreuil, Sous-préfet de l'Arrondissement de Lens, Philippe Kemel, Député-Maire de Carvin et Alain Dubreucq, Président de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais ont procédé, le vendredi 12 octobre, à la pose de la première pierre du futur Centre Multi-accueil qui devrait voir le jour à la rentrée 2013.

## Un emplacement réfléchi

L'emplacement du futur du centre multi-accueil, rue Galilée, est idéal. En effet, ce bâtiment s'intégrera parfaitement dans le paysage urbain. Il sera conçu pour s'harmoniser au mieux avec la résidence Athéna, construite par LTO Habitat et située juste derrière.

Sa localisation n'est pas anodine puisque le centre multi-accueil sera construit à proximité de l'école maternelle et primaire Pantigny, du collège Jean de Saint-Aubert ou encore du complexe sportif Léo Lagrange. La ZAC du Paradis est également en train de se construire et les nouveaux libercourtois ne pourront qu'être ravis de trouver à proximité de chez eux cette structure.

## Un seul lieu, plusieurs services

Réunissant une crèche pour un usage régulier et une halte-garderie pour des besoins occasionnels, le bâtiment accueillera également la Protection Maternelle et Infantile. Un Réseau des Assistantes Maternelles y verra aussi le jour, ainsi que la médecine scolaire.

Ce centre multi-accueil, en plus d'avoir été pensé de manière à être fonctionnel, respectera les normes de Haute Qualité Environnementale, notamment au travers du choix des matériaux avec une toiture terrasse végétalisée pour mieux gérer les eaux pluviales et l'isolation du bâtiment.

## Fruit de la collaboration de nombreux acteurs

La Caisse d'Allocations Familiales participe financièrement au projet à hauteur de 500 000€. L'Etat octroie quant à lui une subvention de 212 000€ par le biais de la Dotation Globale d'Équipement. La société RETIA participe égale-



ment financièrement au projet à hauteur de 200 000€ par le biais d'une offre de concours, consécutivement aux travaux qui vont avoir lieu en centre-ville à proximité de la halte-garderie actuelle. La municipalité consacrera quant à elle 513 000€ à la réussite de ce projet.

## Des aménagements adaptés aux besoins de l'enfant et des parents

Afin de répondre plus largement aux attentes de la population et aux préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales, une demande d'agrément pour 25 enfants de 0 à 6 ans sera faite. De nombreux espaces leur seront dédiés : une pièce de vie en collectivité, une salle de psychomotricité, de lecture, un dortoir. Une pataugeoire sera également mise en place dans un espace prévu à cet effet, offrant un espace d'éveil pour la découverte des joies de la piscine et les bienfaits de l'eau.



Pose de la première pierre, le 12 octobre dernier

Perspective de la future salle d'activités

## Centre Multi-accueil



Perspective de la façade du centre multi-accueil

Dans cette nouvelle structure, les enfants et les parents seront reçus par une équipe de professionnels de la petite enfance. Désormais, la PMI recevra parents et enfants dans des espaces agréables et conviviaux. Deux professionnels de la santé, un pédiatre et une infirmière seront à leur écoute. De plus, une salle de réunion pourra accueillir le futur Réseau des Assistantes Maternelles, qui est un axe du contrat jeunesse signé avec la CAF. Les assistantes maternelles se verront ainsi proposer un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences.

Enfin, ce nouvel équipement qui se veut fonctionnel et convivial permettra également des échanges plus aisés entre les différents professionnels de la petite enfance, présents sur le territoire.

C'est donc un espace spécialement dédié au bien-être de l'enfant qui verra bientôt le jour à Libercourt.



## Proposer un accès adapté aux personnes à mobilité réduite

**Le souterrain de la gare** a changé de visage (comme vous nous l'annoncions dans la lettre du maire n°6) ! Les travaux ont débuté en septembre 2011 et sont financés par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin dans le cadre de la première phase du pôle d'échange à hauteur de 820 000€ HT. Deux ascenseurs ont été installés de part et d'autre du souterrain car la municipalité a plus que jamais conscience de la nécessité de proposer des infrastructures adaptées aux personnes à mobilité réduite. Cela permet également de créer une liaison entre les deux parties de la ville. L'intérieur du passage a été également rénové et l'éclairage a été refait. Un abri a également été réalisé du côté de la rue J.B.Delobel pour améliorer le confort dans les échanges train-bus.



Visite des travaux du souterrain, en septembre dernier



Les ascenseurs mis à disposition des personnes à mobilité réduite.

Directeur de la publication **Daniel MACIEJASZ**

Conception **Jérôme POLBOS** | Rédaction **Coraline RACHEZ**

Crédit photo **Coraline RACHEZ, Jérôme POLBOS**

Impression **L'Artésienne** - ZI de l'Alouette 62800 LIEVIN

N° ISSN : *En cours* - Dépôt légal 2012



## Développer un nouveau quartier exemplaire : la ZAC du Paradis

Elle est née d'une réelle volonté de la municipalité de développer un quartier exemplaire sur le plan du développement durable. Idéalement situé entre le bois de l'Emolière, espace naturel protégé et le centre-ville, ce lieu-dit constitue un véritable poumon vert pour les Libercourtois qui y résideront. Quasiment tous les lots libres ont été vendus. Les travaux de voirie de la première tranche sont sur le point d'être achevés. Des maisons sont d'ores et déjà sorties de terre.



## Conserver les richesses d'hier et les intégrer aux besoins d'aujourd'hui



Le bailleur Pas-de-Calais Habitat a réhabilité ce bâtiment qui était à l'origine un ancien site de formation pour les cadres des houillères. 24 logements y ont vu le jour et le bâtiment sera nommé **résidence Emile Zola**. La volonté a été de conserver la structure du bâtiment de l'époque qui est remarquable. Les travaux intérieurs sont terminés. Il reste à réaliser l'aménagement extérieur. Les logements seront attribués courant novembre.

## Les voies piétonnes font également peau neuve



## Et les impôts dans tout ça ?

La municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2012. Les taux ont donc été reconduits à l'identique soit 11,96% pour la taxe d'habitation, 23,76% pour le foncier bâti et 73,26% pour le foncier non-bâti. **Pour rappel, Libercourt est une des villes les moins imposées**

**de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.** A ajouter que 46% de la taxe foncière bâtie provient des bâtiments industriels et n'est donc pas prélevé auprès des particuliers. La mairie n'a pas eu à emprunter depuis deux ans et l'autofinancement a été possible grâce à l'épargne constituée.

